

DE LA COMMUNE DE BOULLAY MIVOYE

Séance du 27 Novembre 2019

**Date de la convocation**  
21/11/2019

L'an deux mille dix-neuf et le mercredi 27 Novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Le Boullay Mivoie, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Stéphane HUET, Maire

**Nombre de Conseillers : 09**  
**Présents : 08**  
**Votants : 08**

**Présents :**  
Messieurs Stéphane HUET, Christophe PERCHERON, Benjamin SOULARD,  
Mesdames, Monique FRESNAY, Anne RONDELAUD, Véronique BOYÈRE, Marie-  
Claire RICHER, Dominique GAZZO

**Secrétaire de séance :**  
Véronique BOYÈRE

**Absente excusée :** Catherine ATARIAN

Le compte-rendu de la séance du 16 Octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

**Indemnité de conseil 2019 pour le trésorier**

Le Maire propose de verser l'indemnité de conseil 2019 au trésorier de la Trésorerie de Dreux Agglomération à hauteur de 100 %. Accord à l'unanimité du conseil municipal

**Installation de mobilier urbain**

Le Maire présente la proposition faite par la société BUEIL PUBLICITE de fournir et poser du mobilier urbain gratuitement sur la commune. Un contrat de 9 ans sera fait. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

**Adhésion de 2 nouvelles communes au syndicat des EAUX DE RUFFIN**

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande d'adhésion au syndicat des EAUX DE RUFFIN de deux communes : Saint-Martin de Nigelles et Le Villiers Morhier. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

**Reprise de l'assainissement individuel par le syndicat des EAUX DE RUFFIN pour 3 communes**

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la demande de reprise de l'assainissement individuel des communes de Saint-Laurent la Gâtine, Oinville et Faverolles par le syndicat des EAUX DE RUFFIN. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

**Adhésion de Villiers le Morhier et Saint-Martin de Nigelles aux EAUX DE RUFFIN pour l'assainissement**

Accord pour l'adhésion de Villiers le Morhier et Saint-Martin de Nigelles, sous conditions suspensives d'une évolution précise des fonds propres disponible de la commune de Saint-Martin de Nigelles pour la STEP, et sur un préfinancement de la TVA sur les travaux. Accord à l'unanimité du conseil municipal. Le conseil municipal s'interroge à savoir si l'agent supplémentaire suffira pour le travail supplémentaire lié à l'adhésion de ces communes.

**Contrat avec DACTYL BURO pour la maintenance du copieur de la mairie**

Le Maire présente la proposition faite par la société DACTYL BURO pour la maintenance du copieur de la mairie. Le précédent contrat arrivant à échéance en février 2020, il convient de d'accepter l'offre de DACTYL BURO. Un courrier sera fait pour mettre fin à l'ancien contrat. Accord à l'unanimité du conseil municipal.

**Contrat avec LUCKYDOGS CAPTURE**

La société LUKYDOGS CAPTURE a proposé un contrat pour le ramassage et la capture des animaux errants pour un montant annuel de 250 € HT. Après demande de quelques précisions, le conseil municipal à l'unanimité donne l'accord au Maire pour signer le contrat. Toutefois sur le contrat il faudra préciser l'obligation à LUKYDOGS CAPTURE de prévenir l'association des « Chats du Hasard - Tél 02.37.38.34.96 » dès la prise en charge d'un chat errant.

## Demandes de subventions 2020

### Dotations d'Equipements pour les Territoires Ruraux (DETR) 2020 allouée par la Préfecture d'Eure-et-Loir :

Le Maire propose de faire une demande de subvention pour les dossiers suivants :

- Aménagement et mise en accessibilité PMR du cimetière
- Réfection du toit de la chapelle.

Des devis sont en cours de chiffrage et les dossiers complets seront déposés avant le 31/01/2020.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Le Maire signale aussi qu'il faut résoudre les problèmes d'eau rue St Nicolas (demande de subvention FDI 2020 au prochain conseil municipal).

### Questions diverses

- Arbre de Noël le dimanche 8/12/2019 à 15h à la salle des fêtes. Un spectacle de marionnettes à fil sera présenté. Des cadeaux pour les enfants les plus petits seront distribués et des bons d'achat pour les plus grands.
- Vœux du Maire le samedi 11/01/2020 à 16h30 à la salle des fêtes.
- Enquêtes publiques sur les boues d'Achères :

MME RONDELAND indique :

- . qu'il manque un périmètre de protection autour du puit situé face au cimetière et autour des marnières.
- . les analyses montrent la présence de soufre, zinc, aluminium, plomb ce qui entrainera, année par année, une accumulation de matières toxiques dans le sol. A surveiller également les poussières présentes dans l'aire.
- . les camions qui transportent ces boues sont aussi une base de nuisances et de pollution.
- M. SOULARD s'interroge sur le flash qui provient des éoliennes. Le conseil municipal décide qu'un courrier sera envoyé pour demander une explication sur la raison de ce nouveau flash (très fort).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Le Maire,  
Stéphane HUET**

